

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 19 (1881)  
**Heft:** 23

**Artikel:** [Nouvelles diverses]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-186450>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

vert sombre des grands arbres de son parc. A cet aspect enchanteur, fatigue, chaleur tout disparaît, et il ne nous reste plus que l'impression d'un immense appétit que nous allons pouvoir satisfaire.

Le vermouth pris sur la véranda aux sons d'une excellente musique de la ville de Z... en excursion comme nous, ne fait qu'augmenter ces bonnes dispositions ; aussi quand on nous annonce que la table est servie, passons-nous à la salle à manger avec enthousiasme.

Très-belle, cette salle à manger avec ses grandes fenêtres ouvrant sur le jardin, haute, bien aérée, une de ces salles où l'on doit pouvoir manger des heures sans s'en apercevoir. A la grande table en fer à cheval, sont déjà assis les pensionnaires de la maison, beaucoup de dames, anglaises pour la plupart, quelques messieurs âgés. Chose curieuse, ces dames dînent en chapeaux, quelques unes ont leurs livres d'église à côté d'elles. C'est peut-être l'usage à la montagne. Le dîner commence, nous nous préparons à y faire honneur ; nouvel étonnement. Pas de potage. Mode anglaise peut-être ? Enfin, nous nous rattrapons sur la suite.

1<sup>er</sup> service. Petits pâtés à la viande. Nous usons plus que modérément de ce plat vulgaire et nourrissant.

2<sup>me</sup> service. Côtelettes et petits pois, ou pour mieux dire, petites côtelettes et pois. Nous continuons à nous ménager pour les choses plus fines. Un des nôtres reprend cependant des côtelettes en souriant d'un air narquois. Nous lui demandons des explications sur cet acte de lèse-gastronomie ; il refuse d'en donner.

3<sup>me</sup> service. Fraises de bois,..... à cet aspect, nous nous regardons consternés ; nous avons faim, horriblement faim et déjà le dessert !... Quelqu'un de nous hasarde que dans les grands dîners le dessert se sert quelques fois au milieu ; nous n'avons pas confiance et avons raison, car cette dernière espérance nous est enlevée par la sortie des dames en chapeaux, qui, leur livre d'église sous le bras, se rendent au service de l'après midi.

Affamés, furieux, nous demandons l'addition qu'un sommelier se hâte de nous apporter d'un air aimable.

4 Lunchs fr. 10.  
2 Bouteilles Maçon 4.  
fr. 14.

Nous n'avons rien à dire sur le prix, ce n'est pas cher, mais nous demandons très sèchement des explications sur le mot « lunch » que nous ne comprenons pas davantage que le bizarre menu que l'on vient de nous servir. On nous répond que « lunch » signifie *second déjeuner*, que le dîner dont on nous donne le menu à faire venir l'eau à la bouche, a lieu à six heures, sur la demande des pensionnaires de l'établissement.

N'ayant rien à répondre nous nous regardons navrés ; puis, furieux, nous reprenons le chemin de

le plaine, et arrivons juste à temps à la station, pour pouvoir, avant le départ du train, nous faire servir des sandwiches confectionnés avec un beurre douteux et qui cependant nous semblent le dernier mot de la cuisine moderne.

Une fois dans le train, celui qui a repris des côtelettes, a le courage de nous dire qu'ayant entendu parler de « lunch » dans les corridors de l'hôtel, et voyant les Anglaises garder leurs chapeaux, il s'était douté de quelque chose.

Cet avis tardif, est accueilli avec le plus profond mépris, ce qui, du reste, n'a pas l'air de le toucher beaucoup.

Moralité à tirer de tout ceci : Dans ce temps d'anglomanie à outrance, se munir d'un dictionnaire français-anglais pour faire ses courses de montagne, et ne pas confondre lunch avec . . . indigestion.

BLACK.

#### Nos premières sociétés de tir.

De tout temps l'adresse aux armes de tir a été en honneur dans notre pays, et dans la plupart des villes il s'était formé des sociétés qui avaient pour but de s'exercer au tir. Pour ce qui concerne Lausanne, par exemple, la plus ancienne mention connue d'une société de tir dans cette ville est de l'an 1378 année où le conseil accorda au prieur de la confrérie des arbalétriers 2 setiers de vin qui coûtèrent 10 sols. Cette confrérie ou société paraît s'être fondée alors. Il y avait aussi des sociétés d'archers et plus tard, quand les armes à feu furent répandues, des sociétés de coulevriniers.

En 1384, le conseil de Lausanne accorda à la même confrérie 2 francs, valant 32 sols.

En 1406, les arbalétriers de Lausanne se rendent à un tir de Fribourg ; le conseil leur donne 40 sols.

En 1431, lors de leur tir annuel pour le prix, on donne aux archers deux tonneaux de vin coûtant 11 sols. Ce tir avait lieu un dimanche dans le courant de l'été.

C'est en 1466 qu'on trouve la première mention d'une société de coulevriniers. Le conseil dépensa 12 florins pour lui faire des chaussures aux coulevriniers de la ville.

En 1471, le conseil accorda aux coulevriniers un pré à Vidy, pour leur pension. Sur le produit de ce pré, ils devaient se fournir de chaussures rouges et blanches.

Le nombre des archers et arbalétriers alla diminuant, tandis que les coulevriniers prirent de plus en plus d'importance.

(E. Chavannes. — *Manuels du conseil de Lausanne.*)

Un de nos abonnés faisant l'inventaire d'un mobilier a trouvé ce curieux manuscrit qui montre combien les croyances superstitieuses sont encore enracinées dans nos campagnes :

**Véritable pronostique**

Les quels sont les jours modit dans l'année il y en a quarante deux dans chaque année qui sont inconvenable pour tout sorte d'entreprises.

Le 1, 2, 6, 11, 17, 18	Janvier.
Le 8, 16, 17	Février.
Le 1, 3, 12, 13, 15	Mars.
Le 1, 15, 17, 18	Avril.
Le 8, 10, 17, 30	Mai.
Le 1, 7	Juin.
Le 1, 5, 6	Juillet.
Le 1, 3, 17, 18	Août.
Le 1, 2, 30	Septembre.
Le 7, 15, 17	Octobre.
Le 1, 11, 17	Novembre.
Le 1, 7, 11	Décembre.

C'est pourquoi il est à considérer s'il un Enfant vien au monde dans l'un de ces jours malheureux il ne vivra pas longtemps et si même il vit il ne sera que mal'heureux et pauvre secondement si l'on se marie dans l'un de ces jours la femme abandonnera vollairement son Mari et vivrons en désunion. Qu'end on entreprend une route ou un voyage ou ne revien pas en bonne santé à sa maison ou on souffre quelque pertes on ne doit pas commenser à baptir et point nourir de jeunes Bêtes qui vienne un de ses jours il ne faut rien semé car le grin semé l'un de ses jours ne fera point de progret dans ces quarante deux jours il y en a cinq qui sont les plus malheureux dans les quels ou ne doit point voyager dont le trois Mars le 17 Aoust le 1, 2, 30 Septembre observé qu'il y a trois de ces jours malheureux que silon se fait saigner l'on ne vivra que sept à huit jours depuis la saigne dont le premier d'Avril Judat le traître de notre Seigneur a été né, le un Aoust le diable a été jété dehort du Ciel, le un Décembre Sodome est Gomorre ont été engloutis par le feux du Ciel tout Enfants né l'un de ces trois jours ne viendra pas en âge il moura d'une mort mauvaise et sera dans la honte devant tout le monde. C'est fini.

Un jeune escroc parisien avait à répondre dernièrement de ses exploits devant le tribunal correctionnel. En lui annonçant sa condamnation, le président lui adressa ce conseil paternel. « Faites désormais meilleur usage de votre intelligence. »

Le conseil ne tomba pas, comme on dit, dans l'oreille d'un sourd.

Le coupable avait eu le soin, en arrivant, au moment où il passait devant les gardes, de se couvrir le visage avec un mouchoir, comme s'il souffrait d'un mal de dents. En sortant de la salle d'audience, il reparut, le visage découvert, et ne fut point reconnu. Soulevant alors très poliment le chapeau :

— La sortie, s'il vous plaît? messieurs, demanda-t-il.

Les gardes crurent avoir affaire à un témoin égaré, et, sans méfiance, lui indiquèrent le chemin le plus direct pour sortir du Palais de Justice.

Le jeune escroc court encore.

**Pierro à la Suzon ein tsemin de fai.**

D'a premi que l'o tsemin de fai d'Etsalleins regattâvè, l'âi avâi onco bin de cliâo brâvo vilhio que n'aviont jamé met lè pî dein on vagon, et faut pas être ébayi se lo premi iadzo que Pierro à la Suzon lâi eintrâ, lâi arrevâ onna farça.

Sa felhie étâi mariâie dâo coté de Lozena, et onna demeindze que le dévessâi batsi, Pierro lâi alla, lo bon san! et quie, s'agessâi pas de sè dinâ avoué de la soupa âo tserfouliet et on bocon de lard après, ni mémameint de bâirè de la Providence âo conseiller; assebin front on pêcheint tire-bas, que ma fâi l'arrevâ que contrè l'o né, lo pourro Pierro sè trovâ on boquenet tserdzi. On lâi pâo mardié pas trovâ à rederè: fâ tant pliési âi vilhio de vairè cliâo petits z'einfants, surtout quand l'est dâi valottets, (n'est pas po mépresi lè demi-batz) et quand on sè peinsè que cein pâo être on dzo assesseu âo bin caporat, ma fâi on père-grand sè redressè dza à l'avanço. On pâo don bin compreindrè que Pierro après avâi z'u tant de dzouïo sè seyè trovâ onna mi bliet.

Dévai lo né, quand faille remodâ contrè l'hotô, Pierro allâ repreindrè lo trein pè Remané, et on iadzo einfatâ dein lo vagon, fe frou de cousin tant qu'à Etsalleins iô on dévessâi l'atteindrè avoué lo tsai. Ye fasâi né nâire, et bin achetâ âo fin bet dâo ban, coumeinça bintout à dondâ, mâ sa peste de bugne ne volliâvè pas teni su la téta. A totè lè brelanchès que fasâi, cé tonaire de tsapé menacivè de tsezi que bas, que cein l'eimbétâvè; mâ coumeint l'étâi son tsapé de noce, tegnâi à lo soigni, et ruminâvè iô lo porrà mettrè. Ne ve pas cliâo gros cliou iô on lè pâo accrotzi, mâ quand ve cliâo portettès ein face de li, ye sè peinsâ: vouaiquie me n'affèrè. Adon ye fâ à n'on djeino coo, chetâ dévant li:

— Remouâ-tè vâi on momeint, mon valet. tandi que y'âovro cé bouffet!

L'autro sè too on bocon, et quand Pierro est parvenu à ludzi de coté la portetta, l'accouillè son tsapé dein lo soi-disant bouffet, reclliou et va sè mettrè à ronelliâ dein son câro ein sè peinsèint: ora faut bin que dzouzè!

Arrevâ à Etsalleins, sè reveillè; mâ quand vâo repreindrè lo bugne ne tràovè min de bouffet. A la pliace de la portetta lâi avâi on vitre, qu'on vayâi lè dzeins qu'attendiont à la gâra, et quand l'eût ruminâ que l'avâi bo et bin tsampâ vîa son tsapé, croyant lo bin soigni, sè mette à teimpétâ après lo tsemin de fai et saillesse dâo vagon ein deseint: Te possiblio! que va derè la Janette?

**Les horaires.**

Le temps est aux voyages, aux courses, aux excursions, et leurs compagnons indispensables sont les horaires de tous formats et de toutes couleurs parmi lesquels nous n'avons qu'à choisir. Il faut cependant choisir, car en telles circonstances, rien n'est plus utile qu'un horaire exact et pratique. A ce titre nous pouvons recommander celui auquel nous donnons impartialement la préférence, l'Indicateur des chemins de fer de la Suisse Occidentale, bateaux à vapeur, correspondances (service